



République Française
Département du Nord

Service : Etat Civil
JNV/CB/LL
N° DC-2023-0108

Ville de Marly

DÉCISION DU MAIRE

Objet : achat d'une concession au cimetière

Le Maire de la Ville de Marly,

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales notamment son article L. 2122-22,

Vu, la délibération n° 22-51 du 19 juillet 2022 donnant délégation dans les domaines énumérés en l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la demande de Monsieur BREVIÈRE Christian tendant à obtenir une concession dans le cimetière St Jacques,

DECIDE

D'accorder l'achat d'une concession au cimetière communal portant le n° 3407 à Monsieur BREVIÈRE Christian domicilié à Marly (Nord) – 6 rue Salvador Allendé.

Cette concession est accordée à compter du 29 décembre 2023 pour une durée de trente ans, d'une superficie de 2,75 m2, d'un montant de DEUX CENT EUROS.

La présente décision pourra faire l'objet de contestation auprès du Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Fait à Marly, 29 décembre 2023

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu
de sa réception en Sous-Préfecture le 05/01/2024
et de la publication le 05/01/2024



Pour Le Maire,
L'adjointe déléguée

Isabelle DUPONT